tuillet audit

Société de
Commissariat aux comptes
et d'Expertise comptable

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre
région Paris / Ile-de-France
Membre de l'association
technique ATH

AGOSPAP

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL :
15, RUE DE LA BUCHERIE
75005 PARIS

Société anonyme
au capital
de 429.080 €
RCS Paris B 343 541 231
TVA FR 63 343541231

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2012

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

A l'attention des membres de l'Assemblée,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AGOSPAP., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, indiqués dans la note « 3. Modes et méthodes comptables appliqués aux différents postes du bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux comptes annuels, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 30 mai 2013

Le Commissaire aux comptes
Tuillet Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

CYRIL BROGNIART
Associé

Comptes annuels au 31 décembre 2012

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

AGOSPAP

BILAN DE L'EXERCICE 2012

AGOSPAP

BILAN ACTIF	BRUT (A)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (B)	Net au 31 décembre 2012 (A-B)	Année 2011
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	948 475	823 052	125 423	52 828
Immobilisations corporelles	894 895	672 874	222 021	214 127
Avances et acomptes sur immobilisations		0	0	0
Immobilisations financières	504 914	8 086	496 828	142 346
Total I	**2 348 284**	**1 504 012**	**844 272**	409 301
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	1 398 484	0	1 398 484	972 761
Créances				
Avances et acomptes versés	437 534		437 534	345 276
Clients et comptes rattachés	3 575 233	135 953	3 439 280	3 706 489
Personnel et comptes rattachés			0	0
Autres créances	135 486		135 486	52 734
Avances diverses	8 557		8 557	8 137
Divers				
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	0		0	159 568
Disponibilités	4 740 468		4 740 468	4 064 899
Total II	**10 295 762**	**135 953**	**10 159 809**	9 309 864
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	604 891		604 891	699 845
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
Total III	**604 891**	**0**	**604 891**	699 845
TOTAL GENERAL I à III	**13 248 937**	**1 639 965**	**11 608 972**	10 419 010

AGOSPAP

BILAN PASSIF	Au 31 décembre 2 012	EXERCICE 2 011
FONDS PROPRES		
Réserves pour garantie financière	343 000	343 000
Autres réserves	1 211 923	1 228 853
Réserves pour projet associatif	155 572	155 572
Report à nouveau	-247 368	-165 778
Résultat de l'exercice (n)	1 141 156	-821 948
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	0	0
Total I	**2 604 283**	**739 698**
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	423 941	1 147 369
Total II	**423 941**	**1 147 369**
TOTAL FONDS PROPRES	**3 028 224**	**1 887 068**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	68 500	0
Provisions pour charges	703 096	540 225
Total III	**771 596**	**540 225**
DETTES		
Divers		
Dettes financières	5 781	54
Emprunts et dettes auprès des établissements bancaires		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 910 982	1 702 093
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 570 446	2 872 882
Dettes fiscales et sociales	1 210 036	1 231 328
Autres dettes	244 766	212 019
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 867 141	1 973 342
Total IV	**7 809 152**	**7 991 718**
TOTAL GENERAL I à IV	**11 608 972**	**10 419 010**

AGOSPAP

COMPTE DE RESULTAT 2012

AGOSPAP

	Exercice 2012	Exercice 2011
PRODUITS D' EXPLOITATION		
Ventes de billetterie	8 401 116	7 850 391
Ventes de prestations	13 976 584	14 197 919
Subventions d'exploitation	26 660 327	26 531 982
Reprises sur provisions et amortissements	138 012	110 259
Autres produits	304 609	267 297
Total produits d'exploitation I	49 480 648	48 957 848
CHARGES D' EXPLOITATION		
Achats de billetterie	10 921 885	10 166 394
Achats de jouets	1 364 206	1 373 373
Variation des stocks	-425 722	-167 900
Autres achats et charges externes	24 520 755	25 159 303
Impôts taxes et versements assimilés	413 163	410 452
Salaires et traitements	3 161 620	3 282 261
Charges sociales	1 651 619	1 664 045
Dotations aux amortissements sur immobilisations	126 136	151 371
Dotations aux provisions sur actif circulant	135 953	138 012
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	231 371	40 541
Autres charges	6 367 129	7 647 479
Total charges d'exploitation II	**48 468 115**	**49 865 331**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**1 012 533**	**-907 483**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	51 774	1 968
Autres produits financiers	157 418	128 113
Total produits financiers III	**209 192**	**130 081**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions pour dépréciations des des éléments financiers	8 086	12 540
Intérêts et charges assimilées	33 336	33 895
Total charges financières IV	**41 422**	**46 435**
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**167 770**	**83 646**
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	**1 180 303**	**-823 837**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	12 248	70 709
Produits des cessions d'éléments d'actifs		
Reprises sur provisions	0	16 941
Total produits exceptionnels V	**12 248**	**87 650**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	51 387	85 762
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	8	
Total charges exceptionnelles VI	**51 395**	**85 762**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-39 147**	**1 888**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	49 702 088	49 175 579
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	48 560 932	49 997 528
5 - RESULTAT COMPTABLE	**1 141 156**	**-821 949**
6 - RESULTAT COMPTABLE	**1 141 156**	**-821 949**

AGOSPAP

Annexes au bilan et au compte de résultat

AGOSPAP

Annexe au bilan et au compte de résultat

du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012

L'AGOSPAP est en conformité avec les règlements CRC n°99-01 et 99-03 relatifs au plan comptable, les articles du Code de Commerce L.612-1 à 5, R.612-1 à 7, L.123-12 à 24 et R.123-172 à 199-1 et les textes relatifs aux activités de Tourisme.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de permanence des méthodes ont été appliqués, ainsi que les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.
La continuité d'exploitation dépend de la poursuite des conventions AP-HP et VP-DP, qui peuvent être résiliées en cas de non respect par l'AGOSPAP de ses obligations, tel que définies par les conventions.
La convention VP-DP a pris effet au 1er janvier 2010. Sa durée est fixée à trois ans soit un terme fixé au 31 décembre 2012. Elle a été reconduite pour une durée d'un an.
La convention AP-HP est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2010.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode d'évaluation des comptes n'a pas changé.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3. MODES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

3.2. IMMOBILISATIONS

Les méthodes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des actifs ont été appliquées selon la nouvelle réglementation des actifs, à compter du 1er janvier 2005, sans impact sur les comptes de l'exercice.

3.2.1. Immeubles (Contribution en nature)

La Ville de Paris met à la disposition de l'Association les locaux de la Bûcherie valorisés pour 2012 à 362 k€. La part fixe de la contribution des collectivités parisiennes est définie dans la convention à hauteur de 0,5% de la masse salariale de l'année n-1 et est constituée de cet apport en nature et d'une subvention de fonctionnement en numéraire.

3.2.2. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire :

- Installations et agencements.....2 à 8 ans
- Matériel de bureau.....2 à 5 ans
- Logiciels, licences 2 à 5 ans
- Matériel informatique.....2 à 5 ans
- Mobilier de bureau.....2 à 10 ans

3.2.3. Immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 505 k€ est principalement composé :

- Pour 8 k€ d'encours de prêts sociaux sans intérêts (13 k€ en 2011) consentis au personnel de l'AP-HP selon la convention signée entre l'AGOSPAP et le Crédit Municipal, la convention ayant été résiliée en février 2009.

Engagement hors bilan de l'AGOSPAP : L'engagement financier de l'AGOSPAP au 31 décembre 2012 relatif à ces prêts s'élève à 214 k€ (251 k€ en 2011).

- Pour 7 K€ de dépôts de garantie (7 k€ en 2011).

- Figurent en immobilisations financières 490 k€ (135 k€ fin 2011), somme affectée en nantissement à la garantie du remboursement de toutes sommes en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires susceptibles d'être dues par l'AGOSPAP au titre d'une garantie financière opérateur de voyages dans les conditions prévues aux articles R.211-26 à R.211-34 du code de tourisme pris en application de l'article L.211-18 du code précité.

3.3. CREANCES DOUTEUSES

La provision pour dépréciation de 136 k€ (110 k€ en 2010) est établie selon les critères suivants :

- Provision à 100 % :

Agents dont la dette remonte à 2010 ou avant.

- Provision à 70 % :

Agents dont la dette concerne l'exercice 2011.

- Provision à 50 % :

Agents dont la dette concerne l'exercice 2012.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations brutes

INTITULES	Valeur brute au 01-janv-12	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31-dec-12
Immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	604 554,93	4 215,90	0,00	608 770,83
Logiciel divers	295 505,78	102 151,91	60 584,52	337 073,17
TOTAL I	**900 060,71**	**106 367,81**	**60 584,52**	**945 844,00**
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	342 335,68	0,00	346,84	341 988,84
Matériel de bureau	106 221,72	77 793,41	0,00	184 015,13
Matériel informatique	258 031,37	3 855,66	753,48	261 133,55
Mobilier de bureau	91 771,19	15 986,45	0,00	107 757,64
TOTAL II	**798 359,96**	**97 635,52**	**1 100,32**	**894 895,16**
Avances et acptes versées sur cde	0,00	2 631,20	0,00	2 631,20
TOTAL III	**0,00**	**2 631,20**	**0,00**	**2 631,20**
Immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	13 317,06	0,00	5 230,85	8 086,21
Dépôt et cautionnements versés	6 502,97	0,00	0,00	6 502,97
Nantissement VMP	135 066,47	490 325,07	135 066,47	490 325,07
TOTAL IV	**154 886,50**	**490 325,07**	**140 297,32**	**504 914,25**
Total immobilisations	**1 853 307,17**	**696 959,60**	**201 982,16**	**2 348 284,61**

4.1.2. Amortissements et provisions sur immobilisations

INTITULES	Amortissements au 01-janv-12	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Ammortissements au 31-dec-12
Immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	593 800,95	10 289,27	0,00	604 090,22
Logiciel divers	253 431,70	26 114,17	60 584,52	218 961,35
TOTAL I	**847 232,65**	**36 403,44**	**60 584,52**	**823 051,57**
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	277 336,42	41 573,72	346,84	318 563,30
Matériel de bureau	19 522,92	26 368,34	0,00	45 891,26
Matériel informatique	240 360,80	12 948,25	753,48	252 555,57
Mobilier de bureau	47 012,80	8 850,83	0,00	55 863,63
TOTAL II	**584 232,94**	**89 741,14**	**1 100,32**	**672 873,76**
Avances et acptes versées sur cde	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	12 540,46	8 086,21	12 540,46	8 086,21
Dépôt et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00
Nantissement VMP	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL IV	**12 540,46**	**8 086,21**	**12 540,46**	**8 086,21**
Total amortissements et provisions	**1 444 006,05**	**134 230,79**	**74 225,30**	**1 504 011,54**

AGOSPAP

4.1.3. Valeur nette comptable des immobilisations

INTITULES	Valeur brute au 31-déc-12	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable au 31-Déc-12
Immobilisations incorporelles			
Logiciel Amaris	608 770,83	604 090,22	4 680,61
Logiciel divers	337 073,17	218 961,35	118 111,82
TOTAL I	**945 844,00**	**823 051,57**	**122 792,43**
Immobilisations corporelles			
Installations, aménagements divers	341 988,84	318 563,30	23 425,54
Matériel de bureau	184 015,13	45 891,26	138 123,87
Matériel informatique	261 133,55	252 555,57	8 577,98
Mobilier de bureau	107 757,64	55 863,63	51 894,01
TOTAL II	**894 895,16**	**672 873,76**	**222 021,40**
Avances et acptes versées sur cde	2 631,20	0,00	2 631,20
TOTAL III	**2 631,20**	**0,00**	**2 631,20**
Immobilisations financières			
Prêts sociaux AP/HP	8 086,21	8 086,21	0,00
Dépôt et cautionnements versés	6 502,97	0,00	6 502,97
Nantissement VMP	490 325,07	0,00	490 325,07
TOTAL IV	**504 914,25**	**8 086,21**	**496 828,04**
Total	**2 348 284,61**	**1 504 011,54**	**844 273,07**

4.2. STOCKS

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/11	Valeurs brutes au 31/12/12	Variation des stocks
Stock consommables informatique	3 923	3 138	785
Stock fournitures de bureau	74 185	73 675	510
Stock billeterie	888 032	1 308 712	-420 680
Stock chèques mariés-pacses	296	1 552	-1 256
Stock chèques naissances	0	317	-317
Stock livres retraités	6 326	11 089	-4 763
Total	**972 762**	**1 398 483**	**-425 721**

Les stocks sont valorisés au prix d'achat.

En ce qui concerne la billetterie Loisirs, un écart d'inventaire de 17 k€ est constaté en fin d'exercice (33 k€ en 2011). Il est constitué pour 3k€ d'invendus (8 k€ en 2010) et pour 14 k€ d'écart non justifiés (25 k€ en 2011).

AGOSPAP

4.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES – AUTRES CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés 3.439 k€ (3.706 k€ en 2011) correspondent essentiellement :

- aux créances clients pour 1.512 k€ (1.577 k€ en 2011), provisionnées pour 136 K€
- à la facturation à établir aux établissements conventionnés 1.887 k€ (2.116 k€ en 2011)
- 176 k€ (152 k€ en 2011) correspondant aux commissions sur chiffre d'affaires à percevoir des prestataires "Vacances «conformément aux contrats à effet au 1er janvier 2011.

Le poste « Autres créances qui s'élève 8 k€ (8 k€ en 2011) correspond principalement :

- au poste avances et acomptes au personnel pour 3 k€ (5 k€ en 2011) et aux avances sur capitaux décès pour 5 k€

4.4. PLUS VALUES LATENTES SUR VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La différence entre la valeur liquidative des SICAV au 31 décembre 2012 et leur coût d'achat fait ressortir à cette date, une plus-value latente de 1 k€ (50 k€ en 2011).

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste dont le montant s'élève à 605 k€ (700 K€ en 2011) concerne principalement les dépenses engagées en 2012 pour la saison Hiver 2013 du secteur « Adultes » pour 461 k€, des prestations du secteur « Loisirs » pour la saison 2013 pour 77 k€ et de 46 k€ de frais généraux (assurances, maintenances...) facturés en 2012 pour 2013.

4.6. FONDS PROPRES

4.6.1. Fonds propres

	01-janv-12	Affectation résultat 2011	Affectation Fonds	Résultat 2012	31-déc-12
Autres réserves	1 228 853	-16 930			1 211 923
Réserves pour le projet associatif Ets Conv.	0				0
Réserves pour le projet associatif Département	0				0
Réserves pour le projet associatif Ville de Paris	0				0
Réserves pour le projet associatif AP/HP	155 572				155 572
Réserves Garantie Financiére	343 000				343 000
Réserves pour projet associatif	1 727 425	-16 930	0	0	1 710 495
Report à nouveau	-165 778	-81 590			-247 368
Résultat	-821 948	821 948		1 141 156	1 141 156
Subvention investissement AP	0	0			0
Subvention investissement VP	0	0			0
Subvention investissement	0	0	0	0	0
Résultats s/contr.de tiers financeurs VP	366 336	-37 513			328 823
Résultats s/contr des tiers financeurs AP	792 877	-662 404			130 473
Résultats s/contr des tiers financeurs DP	5086	-40 441			-35 355
Résultats s/contr des tiers financeurs Ets convent	-16 930	16 930			0
Résultats s/contr des tiers financeurs	1 147 369	-723 428	0	0	423 941
Total	1 887 068	0	0	1 141 156	3 028 224

4.6.2. Réserves pour projets associatifs et résultats sous contrôle de tiers financeurs

Les opérations sur les fonds propres approuvées par l'assemblée générale du 27 juin 2011 ont été effectuées sur l'exercice 2011.

4.7. PROVISIONS

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2011	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31/12/2012
Provisions pour risques	0	68 500		68 500
Provisions pour engagement retraite	540 225	162 871		703 096
Provisions pour dépréciation des immobilisation	0			0
Provisions sur actif circulant	138 012	135 953	138 012	135 953
TOTAL	**678 237**	**367 324**	**138 012**	**907 550**

4.7.1. Provisions pour risques :

La provision pour risques constituée en 2012 correspondant au risque prud'homale.

4.7.2. Provisions pour engagement retraite :

La provision pour charges, comptabilisée à compter du 31 décembre 1995 pour couvrir l'engagement de l'Association vis à vis de ses salariés en matière de retraite a été réajustée au 31 décembre 2012 à 703 k€.

L'engagement est évalué suivant une méthode actuarielle qui intègre pour l'essentiel les éléments de calcul suivants :

- Obligations sociales relevant de la convention du Tourisme Social et Familial
- Taux de probabilité du personnel d'atteindre l'âge de 62 ans
- Taux de probabilité de présence du personnel de l'Agospap : 93,33%
 Pour le personnel âgé de 50 ans et + : 100%
- Taux d'augmentation des salaires : 1,60%
- Taux d'actualisation : 3% (4,50% en 2011)

4.7.3. Provisions pour actif circulant :

La provision pour dépréciation des créances douteuses, 136 k€ (138 k€ en 2011) concerne :

- le secteur « Loisirs » pour 3 k€ (2 k€ en 2011)
- le secteur « Vacances » pour 24 k€ (25 k€ en 2011)
- le secteur « Juniors » pour 108 k€ (110 k€ en 2011)
- le secteur « Prestations sociales » pour 1 k€ (1 k€ en 2011)

4.8. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève à 2.570 k€ au 31 décembre 2012 par rapport à 2.873 k€ au 31 décembre 2011.
Il se décompose principalement en :

- Dettes fournisseurs pour 2.106 k€ (2.435 k€ au 31 décembre 2011)
- Billetterie loisirs, factures non parvenues pour 57 k€ (80 k€ en 2011)
- Vacances, factures non parvenues pour 253 k€ (162 k€ en 2011)
- Prestations sociales, factures non parvenues pour 42 k€ (68 k€ en 2011)
- Juniors, factures non parvenues pour 62 k€ (58 k€ en 2011)
- Siège, factures non parvenues pour 50 k€ (70 k€ en 2010)

4.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.868 k€ (1.973 k€ en 2011) et correspondent principalement :

- A des séjours Vacances pour l'hiver 2013 pour 1.335 k€ (1.393 k€ en 2011)
- A des séjours Juniors pour la session de février 2013 pour 476 k€ (493 k€ en 2011)
- A des prestations 2013 pour le secteur Loisirs pour 30 k€ (44 k€ en 2011)
- A des prestations 2013 pour le secteur Loisirs (VAD) pour 27 k€ (43 k€ en 2011)

4.10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier figurant au compte de résultat qui s'élève à + 168 k€ (+ 84 k€ en 2011) se décompose en 209 k€ de produits financiers et 41 k€ de charges financières.

- Les produits financiers sont composés de :
 - 52 k€ de produits issus des valeurs mobilières de placements financiers (2 k€ en 2011),
 - 143 k€ composé de 140 k€ de revenus sur des placements financiers et 3 k€ de revenus divers
 - 13 k€ de reprise de la provision constituée en 2011 sur les créances douteuses relatives aux prêts du Crédit Municipal,
 - 2 k€ de revenus sur des créances diverses

- Les charges financières sont composées de :
 - 8 k€ de provisions financières pour les créances douteuses des prêts effectués par le Crédit Municipal
 - 33 k€ d'autres charges financières (créances mises en perte, frais d'impayés et de contentieux, coût de la bonification des prêts).

4.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de -39 K€ se décompose en :
12 k€ de produits exceptionnels composés principalement de :

- 3,3 k€ relatifs à la régularisation de cotisation cadre 2011.
- 8,7 k€ de chèques non débités, régularisation de compte clients et fournisseurs.

51 k€ de charges exceptionnelles composé principalement de :

- 4 k€ de charges non refacturées
- 6 k€ de régularisation du compte IJSS
- 4 k€ de retraite additionnelle fonction publique 2007.
- 37 k€ de régularisations sur les comptes clients, les bordereaux directeurs et des sinistres sur les centres de vacances.

AGOSPAP

5. ENGAGEMENT HORS BILAN

Etablissement	Nature	Date de la convention	Entrée en vigueur	Montant maximum de l'engagement
Crédit municipal de Paris	Prêts avec Intérêts au bénéfice des salariés de l'APHP	28/02/06	01/01/06	214k€
Société Générale	Garantie du remboursement de toutes sommes en principal intérêts, commissions, frais accessoires susceptibles d'être dues par l'AGOSPAP au titre d'une garantie financière opérateur de voyages dans les conditions prévues aux articles R.211-26 à R.211-34 du code de tourisme pris en application de l'article L.211-18 du code précité	06/08/08		490 k€
Total Raffinage Distribution	Grantie carte TOTAL (péage et carburant)	13/06/00		1 k€

6. PERSONNEL ET DIRIGEANTS

6.1. Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, la vice-présidente et le trésorier. Comme tous les membres du Conseil d'administration, ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Des remboursements de frais peuvent être opérés dans le cadre de leur mission (repas, hébergement, transport), tout particulièrement lors des visites des centres Juniors. Ils se sont élevés, pour l'ensemble des administrateurs à 32 k€ pour 36 k€ 2011.

6.2. Rémunérations

La moyenne mensuelle brute des cinq plus hauts salaires, calculée sur la base annuelle au 31 décembre 2012, s'élève à 6.086 (5.923 € en 2011).
Un cadre dirigeant bénéficie d'un logement de fonction.

6.3. Effectifs

L'effectif des permanents, contrats à durée déterminée exclus s'élève à : 78 au 31 décembre 2012 (80 au 31 décembre 2011) et se décompose de la manière suivante : Cadres : 27 -Agents de maîtrise : 29 – Employés : 22.

6.4. Droit individuel à la formation

Les Droits Individuel à la Formation (DIF) acquis par les salariés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 7.125 heures.

7. AUTRES INFORMATIONS

- Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2012 s'élève à 31 k€.

8. EVENEMENTS POST-CLOTURE :

Néant

tuillet Audit

Société de
Commissariat aux Comptes
et d'Expertise comptable

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre
region Paris / Ile-de-France
Membre de l'association
technique ATH

AGOSPAP

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL :
15, RUE DE LA BUCHERIE
75005 PARIS

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2012

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

A l'attention des membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avenant n°7 à la convention du 30 décembre 2009 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sur la contribution 2013

En date du 16 novembre 2012, un avenant à la convention pluriannuelle du 30 décembre 2009 a été conclu avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet le montant de la contribution de fonctionnement allouée à l'AGOSPAP par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour l'année 2013. L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'est engagée à apporter un soutien financier consistant en une subvention de fonctionnement de 16 944 826 € au titre de l'année 2013.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, s'est élevé à 17 428 600 €.

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est administrateur de votre association.

Avenant n°8 à la convention du 30 décembre 2009 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sur le financement du CESU

En date du 16 novembre 2012, un avenant à la convention pluriannuelle du 30 décembre 2009 a été conclu avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet le financement du CESU. L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'est engagée à apporter un soutien financier consistant en une subvention CESU de 300 000 € au titre de l'année 2013.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, s'est élevé à 17 428 600 €.

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est administrateur de votre association.

Paris, le 30 mai 2013

Le Commissaire aux comptes
Tuillet Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

CYRIL BROGNIART
Associé